

**RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ  
DANS LE CADRE DES STAGES DE FORMATION PRATIQUE**

**Lignes directrices et engagement à la confidentialité de l'étudiante<sup>1</sup>.**

Les lignes directrices<sup>2</sup> qui suivent restent générales. L'École de travail social reconnaît que les circonstances peuvent varier et encourage la consultation auprès de la superviseure de stage, des coordonnatrices des stages, des responsables de la formation pratique, du personnel enseignant ou de la direction de l'École.

- L'étudiante et la superviseure de stage sont tenues de discuter des questions de confidentialité au cours de l'orientation en milieu de stage. L'étudiante doit lire attentivement le *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec* en ce qui concerne le secret professionnel (3.06.01-3.06.13) avant qu'elle interagisse avec des personnes, des groupes ou des collectivités. La signature du présent formulaire confirme cette lecture.
- L'étudiante est tenue de lire ces lignes directrices; la signature de ce formulaire atteste de sa compréhension et qu'elle s'y conformera.
- Les étudiantes qui prendront connaissance de renseignements personnels ou de renseignements médicaux personnels signeront une promesse de non-divulgence (sauf lorsque la loi l'oblige).
- On s'attend à ce que l'étudiante possède une compréhension de base de la confidentialité et de ses limites et fasse preuve de transparence auprès des personnes ou groupes avec qui elle travaille au moment de leur présenter ces limites.
- Les limites à la confidentialité concernent exclusivement des circonstances et des situations identifiées par les lois pertinentes, un ordre de la cour ou lorsqu'une menace à la sécurité de la personne ou à d'autres personnes est clairement établie.
- Les études de cas auxquelles on peut avoir recours dans un contexte de formation ne doivent contenir aucun renseignement permettant d'identifier la personne, comme son prénom et nom, adresse à domicile, ou lieu de travail.
- Les documents contenant des renseignements permettant d'identifier les personnes ou les groupes consultant ou travaillant avec un organisme où se déroule un stage doivent être traités conformément aux politiques de l'organisme en question.
- La destruction de documents contenant des renseignements permettant d'identifier les personnes, y compris les dossiers électroniques, doit se faire conformément aux protocoles de l'organisme.
- Les lignes directrices sur la confidentialité seront observées lors de l'utilisation des médias sociaux.

---

<sup>1</sup> La forme utilisée ici vise à alléger le texte et à rendre compte du fait que la majorité des membres de la communauté étudiante de l'École de travail social sont des femmes. De plus, cette formulation reconnaît et inclut l'éventail des identités non binaires

<sup>2</sup> Ces lignes directrices sont largement basées sur la dernière section du document *Lignes directrices sur la confidentialité* de l'École de service social de l'Université d'Ottawa (janvier, 2017).

## Engagement à la confidentialité de l'étudiante

Attendu que dans le cadre de mon stage de formation pratique j'aurai accès à des renseignements personnels sur les personnes, les groupes et les collectivités avec lesquels je vais être amenée à interagir, incluant le personnel des organismes et les milieux de pratique :

Je, soussignée, (prénom et nom) :

Matricule :

M'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels auxquels j'aurai accès dans le cadre de mon stage et à respecter en tout temps les lignes directrices décrites dans ce document et le *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec* en ce qui concerne le secret professionnel (3.06.01-3.06.13), desquels j'ai pris attentivement connaissance avant de signer le présent formulaire.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À (ville) :

ce (date) :

**Signature de l'étudiante :**